



Quels secteurs seront concernés par le **permis de louer** à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ?

### Carvin

Place Jean Jaurès  
Rue Arthur Lamendin  
Rue de l'Égalité  
Rue des Fusillés  
Rue du Vieux Château (jusqu'au n°10)  
Rue Florent Evrard  
Rue Salvador Allende  
Rue Uriane Sorriaux

### Courrières

Boulevard André Lepoivre  
Rue Aristide Briand  
Rue Arthur Lamendin  
Rue Casimir Beugnet  
Rue des Fusillés  
Rue du 8 mai 1945  
Rue Emile Basly  
Rue Florent Evrard  
Rue Jean Jaures  
Place Jean Taillez  
Rue Louis Berlinguez  
Rue Louis Breton  
Rue Louis Pasteur  
Rue Massenet  
Rue Pierre Bauve  
Rue Pierre Bouchez  
Rue Raoul Briquet  
Rue Roger Salengro  
Rue Uriane Sorriaux  
Rue Victor Hugo

### Evin-Malmaison

Impasse de Pantigny  
Rue Arthur Lamendin  
Rue Bénédictins  
Rue du 8 Mai  
Rue du Docteur François Piquet  
Rue du Paradis  
Rue du Ruisseau  
Rue Emile Basly  
Rue Emile Zola  
Rue Florent Evrard  
Rue Gambetta  
Rue Georges Bizet  
Rue Georges Brassens  
Rue Jacques Brel  
Rue Jean Jaurès  
Rue Léo Ferré  
Rue Maurice Ravel  
Rue Octave Legrand  
Rue Pasteur  
Rue Sadi Carnot  
Rue Saint Exupéry  
Rue Thiers  
Rue Tuillers  
Rue Victor Hugo

### Hénin-Beaumont

Avenue Victor Hugo  
Place de la République  
Place Jean Jaurès  
Route d'Harnes  
Rue de l'Abbaye  
Rue de l'Égalité  
Rue Elie Gruyelle  
Rue Henocq  
Rue Isidore Lernould  
Rue Jean Jacques Rousseau  
Rue Jules Guesde  
Rue Lamartine  
Rue Lavoisier  
Rue Louis Cresson  
Rue Montpencher  
Rue Napoléon  
Demarquette  
Rue Pasteur  
Rue Paul Vaillant Couturier  
Rue Pierre Bruneau  
Rue Roger Salengro  
Rue Saint-Roch  
Rue Victor Mathé

### Leforest

Place Roger Salengro  
Rue de la Piscine  
Rue Eugène Jacquet  
Rue Jean Jaurès (jusqu'au n°90)  
Rue Jules Ferry  
Rue Kléber  
Rue Lazare Carnot (jusqu'au n° 86 et 119)  
Rue Léon Blum  
Rue Léon Gambetta  
Rue Marceau (jusqu'au n°42 et 67)  
Rue Pasteur  
Rue Pressensé  
Rue Voltaire

### Libercourt

Avenue de Guynemer  
Avenue de Mermoz  
Boulevard Schumann  
Cité des Ateliers  
Place de Verdun  
Rue Achille Olivier  
Rue André Pantigny  
Rue Cyprien Quinet  
Rue de l'Égalité  
Rue de la Rose  
Rue des Ecoles  
Rue du 19 mars 1962  
Rue du 8 mai  
Rue du Cimetière  
Rue du Paradis  
Rue Emile Basly  
Rue Eugène Ringeval  
Rue François Delattre  
Rue Jean Moulin  
Rue Jules Leblanc  
Rue Paul Pignon

### Montigny-en-Gohelle

Boulevard du Barlet  
Impasse Bouillon  
Impasse Delcroix  
Impasse Desprez  
Impasse Emile Dubois  
Impasse Petit  
Route d'Harnes  
Rue Alexandre Gourlet  
Rue Anatole France  
Rue Casimir Beugnet  
Rue Célestin Moinier  
Rue de Billy  
Rue de la Paix (du n°47 à 49 et du n°50 à 56)  
Rue de Moscou  
Rue du Parc (du n°1 à 5 et du n°2 à 4)  
Rue Etienne Dolet  
Rue Florent Evrard  
Rue George Deroeux  
Rue Jean Jaurès  
Rue Joseph Fontaine  
Rue Lénine  
Rue Louis Dumortier  
Rue Pasteur  
Rue Roger Salengro  
Rue Suzanne Lannoy  
Rue Uriane Sorriaux  
Ruelle de la Poste

### Noyelles-Godault

Rue Carnot  
Rue de Malfidano  
Rue de Verdun  
Rue Gambetta  
Rue Joseph Fontaine  
Rue Pasteur

### Oignies

Avenue Fernand Darchicourt  
Avenue John Kennedy (jusqu'au n°21)  
Impasse du Vieux Coron  
Place de la 4<sup>e</sup> République  
Rue Arthur Lamendin  
Rue Casimir Beugnet  
Rue Declercq  
Rue des 80 Fusillés  
Rue du 19 Mars 1962  
Rue du 1<sup>er</sup> Mai  
Rue Elsa Triolet  
Rue Ernest Renan  
Rue Fernand Pantigny  
Rue Francisco Ferrer  
Rue Georges Clémenceau  
Rue Henri Cadot  
Rue Henriette Crombez  
Rue Jean Jacques Rousseau  
Rue Jean Jaures  
Rue Jules Guesde  
Rue Léo Lagrange  
Rue Marie Curie  
Rue Pasteur  
Rue Pierre Brossolette  
Rue Victor Hugo

### Rouvroy

Rue Anatole France  
Rue Antoine Blanchant  
Rue Diderot  
Rue du Général De Gaulle  
Rue Jean Sy  
Rue Omer Bernard

**AGGLO**  
HÉNIN-CARVIN



**PERMIS  
DE  
LOUER**

INFOS : 03 21 79 72 21  
[www.agglo-henincarvin.fr](http://www.agglo-henincarvin.fr)  
permisdelouer@agglo-henincarvin.fr



Pour en savoir plus

Service Habitat, Agglo Hénin-Carvin  
Tél : 03 21 79 72 21  
[permisdelouer@agglo-henincarvin.fr](mailto:permisdelouer@agglo-henincarvin.fr)





« Le logement est notre première sécurité, physique et psychologique. Nous devons donc lutter sur tous les fronts pour développer un habitat de qualité, en osant parfois sortir des sentiers battus. Le permis de louer est une innovation au service de tous, locataires et propriétaires ».

**Christophe PILCH, Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin**

## De quelle manière déposer le dossier permis de louer ?

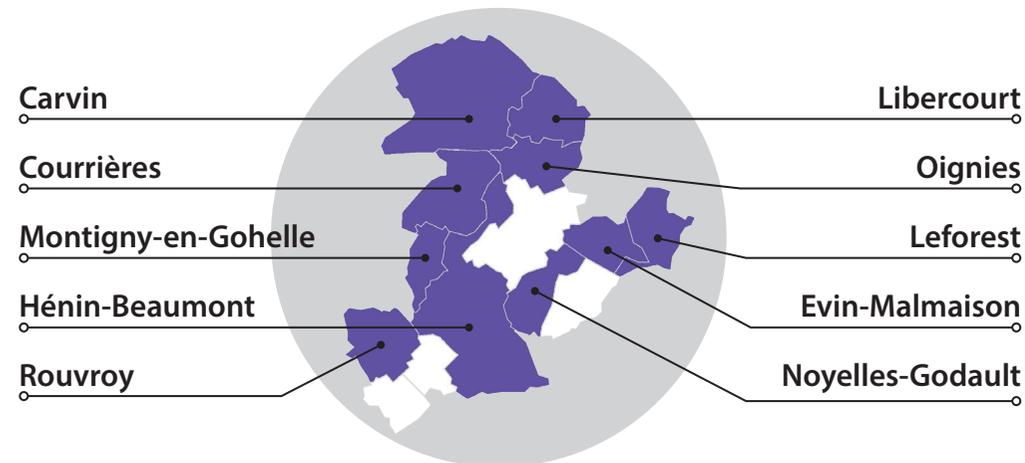
### **Vous pouvez déposer votre dossier :**

-  ▶ Auprès du service Habitat de l'Agglo Hénin-Carvin à l'adresse mentionnée ci-dessous  
Horaires : 9h-12h et 14h-17h
-  ▶ Ou l'envoyer par mail à : [permisdelouer@agglo-henincarvin.fr](mailto:permisdelouer@agglo-henincarvin.fr)
-  ▶ Ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :  
**Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin  
Service Habitat  
242 boulevard Albert Schweitzer  
62110 Hénin-Beaumont**



-  Si le dossier est complet, un accusé de réception est envoyé, comprenant notamment la notification du délai d'instruction, à savoir un mois. Durant ce délai d'instruction, ce sont les communes qui assurent la visite du logement.
-  Si le dossier est incomplet, l'accusé de réception réclame les pièces manquantes et reporte le délai d'instruction à réception des pièces.  
**Attention :** Si votre logement est loué sans autorisation, vous vous exposez à une amende de 5 000 € maximum si vous n'avez pas déposé de demande et 15 000 € maximum si vous avez loué votre logement malgré un refus.

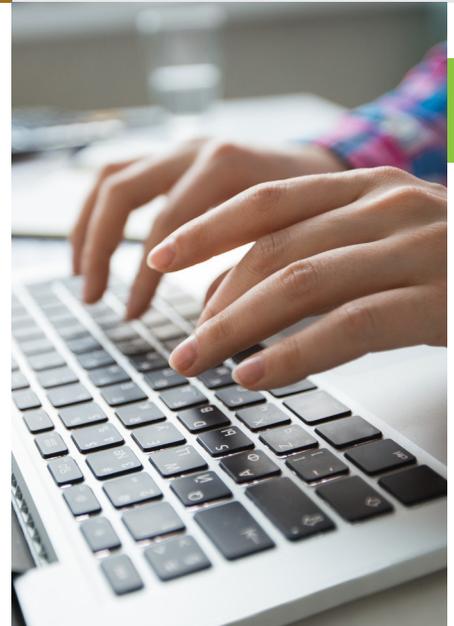
## Quelles sont les communes concernées par le dispositif permis de louer ?



## Le permis de louer, qu'est-ce que c'est ?

Mise en place par la loi Alur, l'autorisation préalable de mise en location d'un bien, dit « permis de louer », est une obligation qui incombe aux bailleurs souhaitant mettre un logement en location, dans des secteurs définis de certaines communes.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'Agglo Hénin-Carvin s'est engagée dans ce dispositif pour prévenir et lutter contre l'habitat indigne sur son territoire. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le périmètre s'est élargi sur les communes de Courrières et Hénin-Beaumont et le dispositif permis de louer intègre également 6 nouvelles communes portant ainsi le total des communes concernées à 10.



## Comment compléter le dossier permis de louer ?

### **Pour déposer un dossier complet :**

-  Remplissez le formulaire **CERFA n°15652\*01** disponible sur <http://www.agglo-henincarvin.fr/Vie-quotidienne/Logement/Permis-de-louer>
- Et fournissez les diagnostics techniques obligatoires :** Diagnostic de performance énergétique (DPE), état de l'installation électrique et le cas échéant, état de l'installation gaz, constat amiante et constat de risques d'exposition au plomb (CREP), selon réglementation.

